la Matheysine
Communauté de communes

# CONSULTATION

## Assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration de la candidature de la Matheysine au Plan Pastoral Territorial 2022-2027

Document unique de consultation

**Date limite de remise des offres : 02 mars 2021**

la Matheysine
Communauté de communes
13 Route du Terril 38350 Susville
04 76 81 18 24 - contact@ccmatheysine.fr
www.ccmatheysine.fr - www.laccmletri.fr

## 1. Contexte

Le Plan Pastoral Territorial de la Matheysine doit permettre de soutenir l'aménagement et l'équipement des espaces pastoraux dans un cadre collectif et dans la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers locaux.

Une fois contractualisés, le PPT permet de soutenir une grande diversité de projets :

- des investissements : débroussaillage, construction/rénovation de logements de bergers, aménagements d'accès, installation/reprise de parcs et équipements de contention, adduction d'eau, passages canadiens…
- des études et animations : diagnostics, expérimentations, actions de communication et sensibilisation

Il est mis en œuvre sur le périmètre de la Communauté de communes de la Matheysine depuis 2015. La programmation 2015-2020 a donc pris fin récemment. Une nouvelle programmation est prévue pour la période 2021-2027.

Le bilan de la programmation 2015-2020 montre un vrai dynamisme dans l'activité pastorale du secteur montrant l'importance du pastoralisme dans l'agriculture et l'économie locale et donc l'intérêt de relancer ce dispositif sur la Matheysine.

Effectivement, la programmation 2015 à 2020, a permis d'investir près d'1 millions d'euros (dont 700 000€ de subventions) sur notre territoire de la Matheysine.

Le graphique suivant nous montre la contribution des différents financeurs sur le territoire, hors et via le PPT. Nous pouvons observer que la part la plus grande a été financée par le Département de l'Isère, avec environ 474 000 €, puis par du Crédit Régional avec 354 000€, et du FEADER avec près de 328 000€. Nous avons ensuite pu compter une partie d'autofinancement s'élevant à environ 453 000 €.

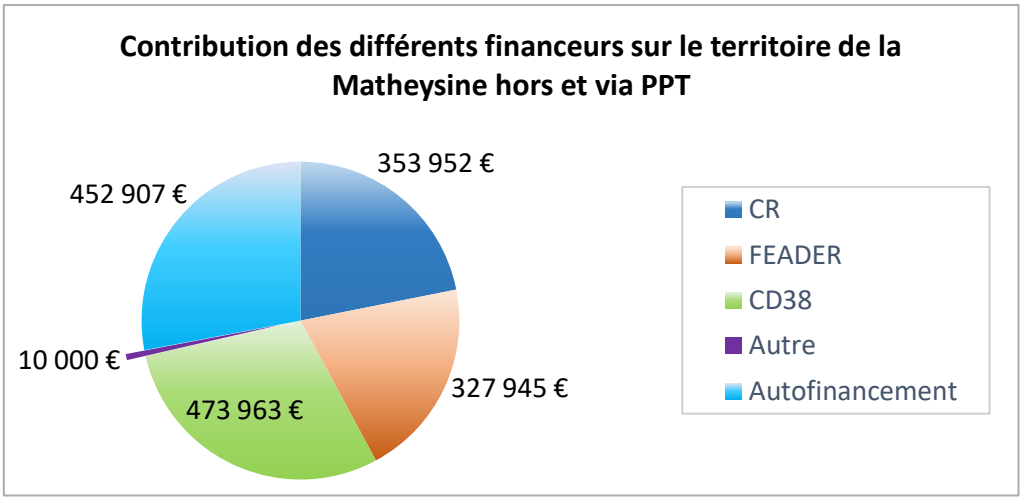


Sur le graphique suivant, nous allons effectuer un zoom sur les fonds des crédits régionaux et la consommation de l'enveloppe sur les 5 ans de programmation, en fonction des différentes fiches action du PPT.

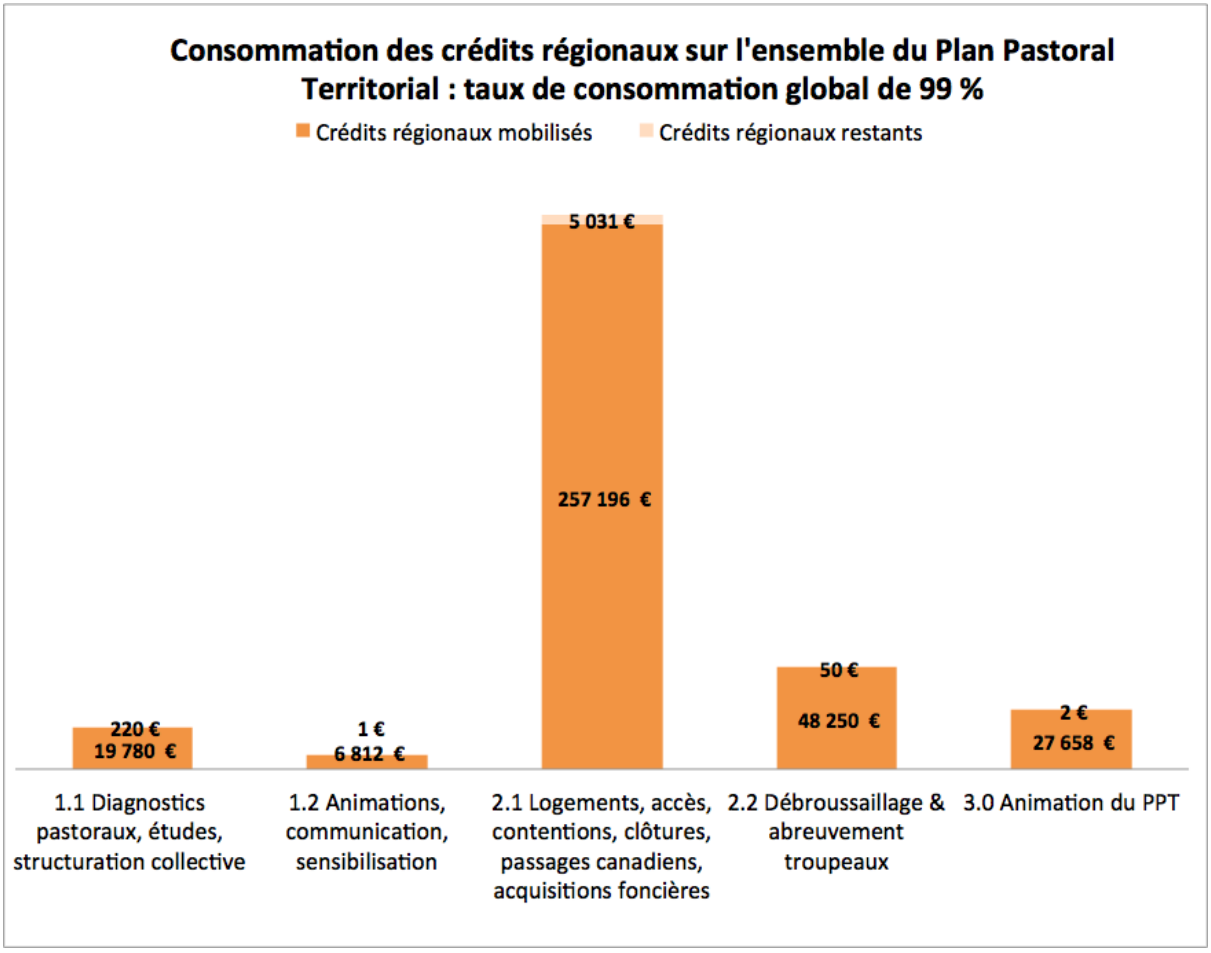


Nous pouvons donc constater que le programme est très sollicité sur le territoire, puisque 99% de l'enveloppe a été consommée au cours de cette programmation. De nombreuses actions, diversifiées, ont donc pu être subventionnées. Le graphique suivant montre la répartition des coûts totaux pour toutes actions financées au cours de la programmation.

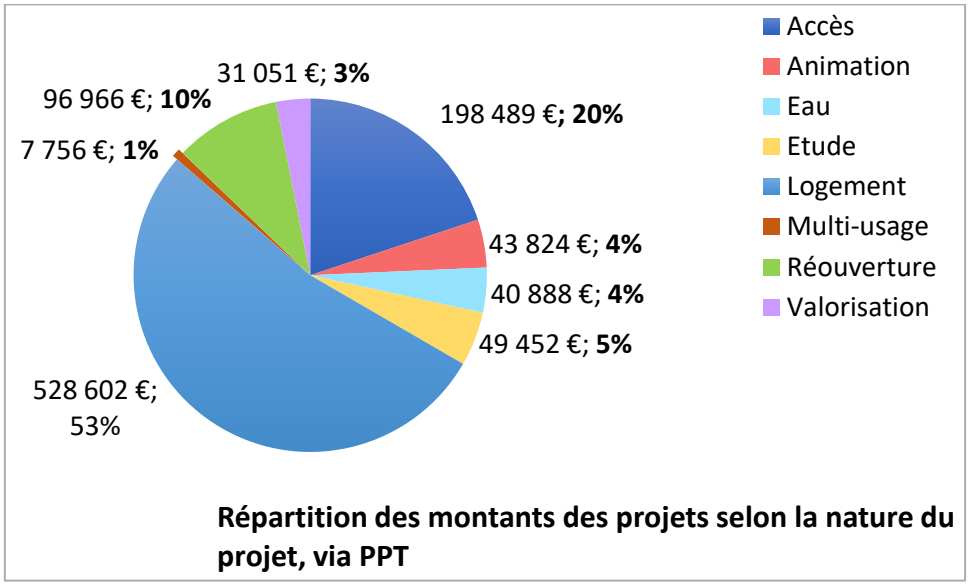

**Périmètre concerné par des actions de financement en Matheysine :**

- **25 % du domaine pastoral isérois** (2ème territoire pastoral en termes de superficie, derrière l'Oisans)
- **84 % d'unités pastorales** (16 600 ha, 57 unités pastorales)
- **16 % de zones pastorales** (3200 ha, 81 zones pastorales)

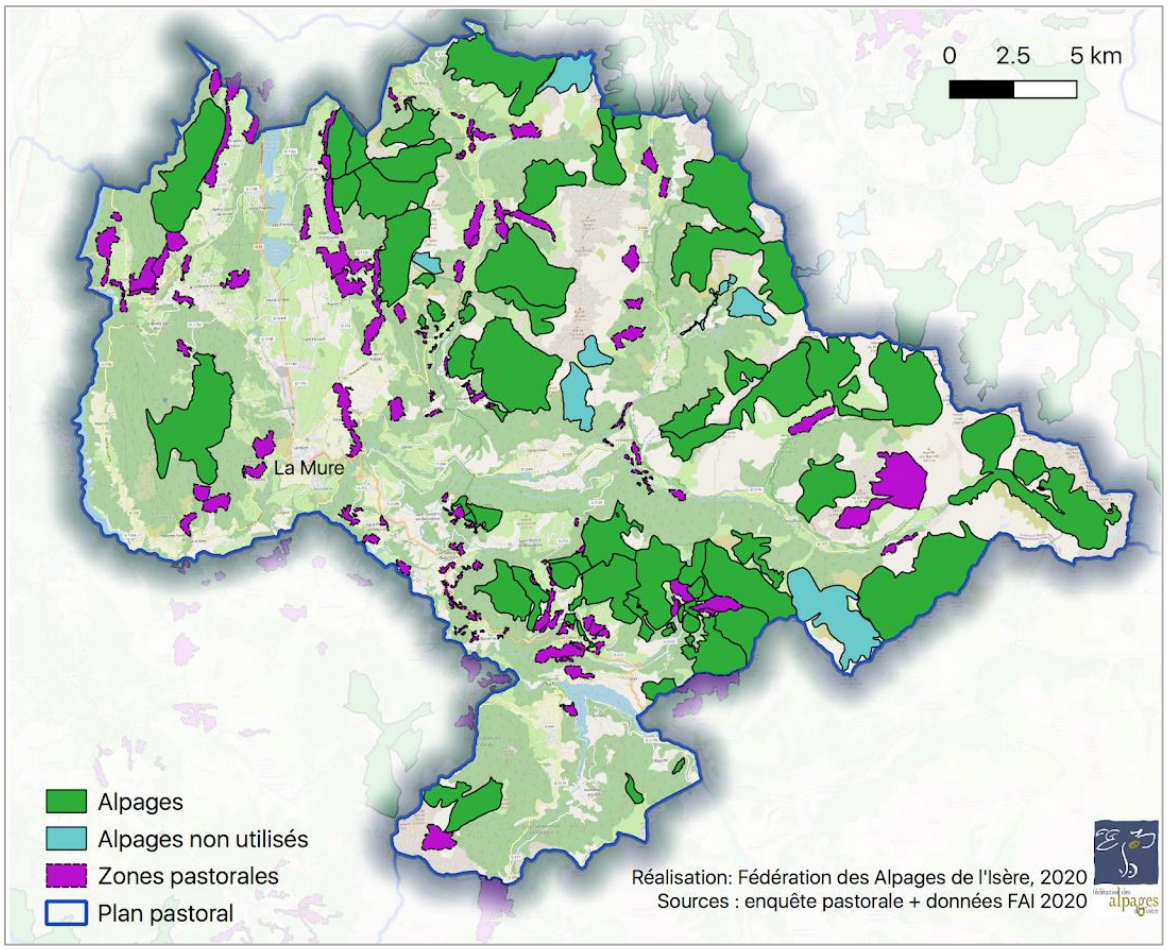

# 2. Définition de la présente consultation

## 2.1 Maitrise d'ouvrage

Entité : La communauté de communes de la Matheysine
Adresse : 13 route du terril, 38 350 SUSVILLE
Représentant légal : Eric BALME, président

## 2.2 Objet

L'objet de la présente mission est donc la suivante :

**Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)**
**pour l'élaboration de la candidature de la Matheysine**
**au nouveau Plan Pastoral Territorial**

## 2.3 Durée

La mission de la présente AMO est la suivante : de mars 2021 à octobre 2021.

La durée pourra être prolongée si les services instructeur de la Région demandent des compléments d'information à la candidature rendue en juillet 2021.

# 3. Gouvernance

Le pastoralisme est une thématique transversale qui concerne de nombreux acteurs : éleveurs, communes, association de propriétaires (AFP), usagers des espaces,… Pour cette raison, un comité de pilotage spécifique est mis en place avec l'ensemble de ces acteurs. Il est piloté par le Vice-Président délégué Montagne-Agriculture-Forêt, au sein du service Aménagement du Territoire de la Communauté de communes.

Le comité de pilotage du PPT est à la fois l'instance de référence au moment de l'élaboration de la candidature puis, par la suite, l'instance de suivi du dispositif.

L'animation est réalisée par l'animatrice « Agriculture » de la CCM : Solène ABERT.

La Collectivité pourra s'appuyer sur une AMO pour l'animation du dispositif de 2021 à 2027.

# 4. Précision sur le travail d'AMO demandé

La mission qui fait l'objet de la présente consultation consistera donc en **une assistance à maîtrise d'ouvrage** dans l'écriture de la candidature du Plan Pastoral Territorial de la Matheysine 2022 – 2027 qui se déclinera en différentes phases (identifiées dans le cadrage régional) :

1. **Proposition de la méthodologie** : rétro-planning - grandes étapes de travail - définition du mode et des méthodes de mobilisation des acteurs qui devront être réalisées de manière participative car le PPT est bien une démarche ascendante.

2. **Le diagnostic** qui comprendrait :

   - ✓ <u>Présentation de la structure</u>
   - ✓ <u>Présentation globale du territoire</u>

- ✓ Présentation du pastoralisme :
  - Recensements des surfaces UP et ZP avec une mise à jour des données de l'enquête pastorale de 2012 à la fois sur les unités pastorales et sur les zones pastorales, présentation des filières cheptel, exploitations, autonomie fourragère, emplois en utilisant des indicateurs ;
  - Gestion du foncier : indentification des propriétés (privés, communales, AFP, biens de section, droits d'usage…), états des lieux de la structuration du foncier, morcellement ;
  - Multi-usages ;
  - Contexte de prédation .

**3. Définition des enjeux, rédaction des fiches actions et proposition d'une maquette financière**

- ✓ Définition des enjeux : Du diagnostic doivent découler les grands enjeux du territoire, puis l'élaboration de fiches actions et de la maquette. Ce travail devra être mis en lien avec la concertation réalisée sur le territoire auprès des acteurs du pastoralisme via des comités techniques et/ou réunions de secteur…

- ✓ Ecriture des fiches action qui doivent contenir à minima les informations suivantes :
  - Contexte
  - Objectifs
  - Actions éligibles
  - Critères er indicateurs évaluation
  - Bénéficiaires éligibles
  - Financement : enveloppe prévisionnelle de l'action, montant et taux maximal d'aide Région et autres

- ✓ Réalisation de la maquette financière sur le modèle déjà prévu par la Région

**4. Rédaction de la candidature**

- ✓ Rédaction de l'intégralité de la candidature
- ✓ Participation à la présentation du PPT à la Région

| Phases de travail | Action |
|---|---|
| 1.Contribution à l'actualisation du diagnostic préalable à la mise en place du PPT | Contribution à la définition du périmètre du futur PPT |
| | Contribution à l'actualisation des différents volets du diagnostic pastoral |
| | Intégration d'enjeux spécifique (multi-usage, eau, …) selon le choix du territoire |
| 2. Estimation des besoins financiers | Dimensionnement des programmations des travaux sur 5 ans |

| | |
|---|---|
| | |
| | Dimensionnement des projets hors améliorations pastorales (transversaux) sur 5 ans |
| **3. Appui à la concertation pour l'élaboration et rédaction du programme d'actions pluriannuel** | Appui à l'élaboration de la méthodologie |
| | Appui à l'identification, formalisation hiérarchisation des enjeux et des axes d'intervention pour le PPT 2022-2026 |
| | Organisation, rédaction et chiffrage des actions (y compris sur projets transversaux) |
| | Mise en forme et restitution du plan d'action auprès du copil pour validation avant dépôt à la Région |
| **4. Finalisation du dossier finale et participation à la présentation à la Région** | Ecriture du projet final et corrections |
| | Appui préparation et animation réunion de présentation du dossier devant la Région |

## 5. Planning de la candidature PPT et de la présente mission d'AMO

La mission, qui se déroulera sur le 1er semestre 2021, devra aboutir à un dépôt de candidature au dispositif Plan Pastoral Territorial de la Matheysine 2022-2027 auprès de la Région AURA mi-juin 2021 afin qu'elle puisse délibérer avant le 31 décembre 2021. L'objectif étant de pouvoir démarrer la programmation au titre du nouveau PPT le 1er janvier 2022.

- ✓ Février : présentation du cadre méthodologique lors d'un COPIL PPT n°1
- ✓ Février -> mai : mobilisation des acteurs & partenaires et écriture de la candidature
- ✓ Mars : COPIL n°2 pour validation du diagnostic pastoral
- ✓ Début juin : validation par le COPIL n°3 de la candidature (enjeux, actions maquette financière)
- ✓ Mi-juin : dépôt à la Région de la candidature
- ✓ Septembre-octobre : présentation aux services de la Région

## 6. Déroulement de la consultation

La présente consultation se déroulera comme suit :

- Date limite de dépôt du dossier de candidature : **mardi 2 mars 2021**
- Négociation éventuelle : du 02/03 au 05/03
- Décision : au plus tard le lundi 8 mars 2021

La collectivité se réserve le droit de négocier, notamment au cours d'entretien le cas échéant.

Les offres seront analysées suivant les critères suivants :

- Prix : 40%
- Valeur technique : 60%
  Expériences sur la thématique, expériences dans l'animation

Les offres doivent être transmises par voie électronique aux deux adresses suivantes simultanément :

- developpement@ccmatheysine.fr
- c.druart@ccmatheysine.fr

Les offres doivent être rendues :

- Rédigées en français
- Présentées en euros

Les documents attendus de la part des candidats sont les suivants :

- Proposition financière indiquant le nombre de jours, le prix journée et le total
- Document descriptif permettant de présenter :
    - L'expérience du candidat sur d'autres AMO se rapprochant du sujet
    - La connaissance des dispositifs financiers du type PPT et des partenaires (Région notamment)
    - Les moyens humains et techniques
    - 5 références équivalentes

## 7. Clauses financières

La Communauté de communes de la Matheysine procède au règlement de la prestation au fur et à mesure de l'avancement de celle-ci. Des acomptes peuvent donc être payés sur présentation de factures présentant le nombre de jours effectués.

Le paiement se fait par mandat administratif à 20 jours à réception de la facture.